

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 mars 2018 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 14/03/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET		Monsieur GALINEAU	
Monsieur COMBILLET	Ex	Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	X
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIFE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	X	Monsieur DARQUEST		Monsieur RENARD (V/Pdt)	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOULAN		Madame GRACIA	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur HAPPERT		Monsieur JAUBLEAU	
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur BLAIN	X	Monsieur SAINQUANTIN	
CDC du Cubzaguais							
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X	Madame LARRIEU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Madame GOUTTE		Monsieur MOURLOT	
Monsieur GRANCHERE	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL		Monsieur TABONE		Monsieur CARREAU	Ex	Monsieur IMBERT	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIEYEVILLE	X	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur FRAPPE	

Accusé de réception en préfecture
033-253506617-20180321-2018-08-DE
Date de télétransmission : 28/03/2018
Date de réception préfecture : 28/03/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur GANDRE, Délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur BAILAN, Délégué de la Communauté de Communes de l'Estuaire
Monsieur CARREAU, Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Blaye a donné procuration à Monsieur LORIAUD, Vice-Président du SMICVAL et Délégué de la Communauté de Communes du Canton de Blaye

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Madame HARDY, Conseillère Départementale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Départemental de la Gironde (canton de Fronsac)

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 21 mars 2018, 31 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180321-2018-08-DE
Date de télétransmission : 28/03/2018
Date de réception préfecture : 28/03/2018

DELIBERATION N° 2018-08

Objet : Modification de la délibération n° 2017-45 portant délégation d'attribution du Comité Syndical au Président

Rapporteur : Monsieur BERTHOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Vu la délibération n° 2017-45 du 05 juillet 2017 portant délégation d'attribution du Comité Syndical au Président.

Considérant que pour des raisons d'optimisation de délais et de simplification des procédures administratives, qui pourraient être qualifiée d'organisationnelles, il conviendrait de déléguer au Président les modifications en cours d'exécution (avenants) d'ordre technique, administrative et financière, dès lors qu'il s'agit :

- D'un changement de coordonnées bancaires,
- D'une modification de dénomination,
- D'un changement de siège social,
- Des modifications techniques imprévues mais devenues nécessaires et non substantielles,
- D'une prolongation de durée sans bouleverser les conditions initiales du marché,
- D'un ajustement financier de moins de 5 % sous réserve des crédits inscrits au budget.

Aussi, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser la délégation des modifications en cours d'exécution (avenants) d'ordre technique, administrative et financière, dans les conditions énumérées ci-dessus, au Président.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (31 délégués présents, sur 48 délégués en exercice), dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :

Article 1 :

D'autoriser la délégation des modifications en cours d'exécution (avenants) d'ordre technique, administrative et financière, au Président, dans les conditions énumérées ci-dessus.

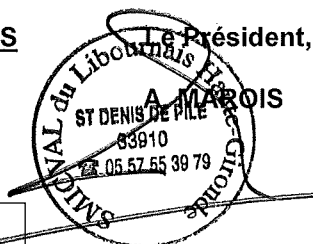
Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 21 mars 2018



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180321-2018-08-DE
Date de télétransmission : 28/03/2018
Date de réception préfecture : 28/03/2018

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20180321-2018-08-DE
Date de télétransmission : 28/03/2018
Date de réception préfecture : 28/03/2018